

09 mai 2019 -16:12

La nouvelle pièce de 2 euros célèbre les « 25 ans de la création de l'Institut monétaire européen »

Bruxelles, le 9 mai 2019 – La Monnaie royale de Belgique a présenté aujourd'hui sa nouvelle pièce commémorative belge de 2 euros, émise à l'occasion du 25ème anniversaire de la création de l'Institut monétaire européen (IME). L'IME est le précurseur de la Banque centrale européenne et la pierre angulaire de l'introduction de l'euro.

La pièce a été officiellement présentée aujourd'hui au musée de la Banque nationale de Belgique par le ministre des Finances Alexander De Croo.

"Nous ne pouvons imaginer une Europe sans euro. La Belgique, a joué un rôle important dans la création de notre monnaie commune. Par exemple, avec Alexander Lamfalussy, nous avons fourni le premier président de l'Institut monétaire européen, le prédécesseur de la Banque centrale européenne. A l'occasion du 25e anniversaire de l'IME, il convient de commémorer cet anniversaire. Et quelle meilleur hommage qu'une pièce commémorative ?" a déclaré Alexander De Croo.

La pièce est ornée d'un portrait d'Alexandre Lamfalussy, le premier président de l'Institut monétaire européen. M. Lamfalussy, considéré comme le père de l'euro, est décédé en mai 2015. La pièce a été dévoilée par Mme Lamfalussy, sa veuve. Des pièces sont représentées en train de tomber les unes sur les autres et portent les mentions €, ECU (le prédécesseur de l'euro) et BEF (franc belge).

La pièce de 2 euros EMI existe en deux qualités, Brillant Universel (BU) et Belle-épreuve (BE). La version BU est proposée dans une coïncard inspirée du drapeau étoilé européen, la version BE est livrée dans un étui de luxe. La version Belle-épreuve est tirée à 5 000 exemplaires maximum. Ces deux pièces ont cours légal dans tous les pays de la zone euro, mais ne sont pas mises en circulation, ce qui en fait de véritables pièces de collection. Les deux qualités de la pièce peuvent dès à présent être commandées sur piecescommemoratives.be.

À propos de la Monnaie royale de Belgique La Monnaie royale de Belgique est responsable de la commande des pièces de circulation belges, de la conception, du contrôle de la qualité et de la lutte contre le faux-monnayage, et représente l'État belge au niveau international. Depuis début 2018, la frappe et la commercialisation des pièces et des médailles commémoratives belges ont été sous-traitées à la Monnaie royale des Pays-Bas. Le roi des Belges reste l'autorité émettrice. Les émissions officielles commandées par la Monnaie royale de Belgique portent la marque de la Commissaire des Monnaies belge, Ingrid Van Herzele, et celle de la Monnaie royale des Pays-Bas. La Monnaie royale des Pays-Bas est l'un des cinq premiers producteurs mondiaux de pièces de circulation, de pièces commémoratives et de produits de collection. Les pièces commémoratives belges sont disponibles sur piecescommemoratives.be

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be